



Suite convocation gendarmerie

Par **Eb**, le **09/02/2020 à 23:44**

Bonjour,rnrnJe reviens donc sur le forum pour partager la suites des événements.rnrnL'audition à la gendarmerie s'est bien déroulée, je m'en suis tenu aux conseils reçu par "le Semaphore", n'étant de toutes façons pas en mesure de designer le véritable conducteur du fait que je n'étais pas dans le vehicule au moment de l'nfraction, que de plus le conducteur n'était pas la personne a qui j'ai prêté le véhicule, que dans le cas présent rien ne m'obligeait à désigner qui que ce soit.rnrnSuite à l'audition, j'ai donc reçu en début d'année un courrier de l'officier du ministère public qui indique arrêter la procédure simplifiée, et surtout que j'allais recevoir une citation à comparaître pour poser mes arguments face aux juges.rnrnUn tel acharnement de la part des officiers du ministère public est incompréhensible.rnrnEn effet suite a ma contestation ce PV aurait dû être classé sans suite puisqu'il est entaché à la fois d'une erreur de procédure, la procédure employée pour les deux PV que j'ai reçu fait état d'une arrestation, alors que cela n'a pas été le cas, que de plus un des gendarmes gradé présent lors de l'audition m'a confirmé que ces deux PV ne pouvaient pas être mis à la volée.rnrnQuand la citation a comparaître sera là, car elle va arriver, je n'en doute pas un instant, dois-je me faire représenter ou puis-je tenter de me défendre seul devant les juges ?rnrnDans l'affirmative, que dois-dire, quelle mode de défense est-il possible d'utiliser pour ne pas me faire tondre comme le disait très justement "le semaphore"rnrnMerci pour votre aide.rnrnCdt

Par **Lag0**, le **10/02/2020 à 07:36**

Bonjour,rnrnInutile d'ouvrir un nouveau sujet, vous avez déjà complété l'ancien...rnrnhttps://www.experatoo.com/code-de-la-route/convocation-gendarmerie-pour-denonciation-conducteur_163867_1.htm